



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **12 novembre 2012**

Délibération n° 2012-3321

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du boulevard périphérique nord de Lyon par la société Openly - Exercice 2011

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Madame Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 novembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguët, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palēja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Bolliet (pouvoir à M. Flaconnèche), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Deschamps (pouvoir à Mme Dubos), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à M. Nissanian), Léonard (pouvoir à M. Buffet), Muet (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), M. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert).

Conseil de communauté du 12 novembre 2012**Délibération n° 2012-3321**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du boulevard périphérique nord de Lyon par la société Openly - Exercice 2011**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de service public et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise également le rôle de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'examen de ces rapports, laquelle a été créée par délibération du Conseil du 4 novembre 2002.

L'activité de gestion du boulevard périphérique nord de Lyon intervient dans le cadre d'un contrat de régie intéressée d'une durée de 8 ans conclu à compter du 4 janvier 2006.

Le rapport du délégataire, présenté au Conseil de communauté au titre de l'exercice 2011, comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et un rapport d'activités assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service. Pour la partie financière, elle reprend les comptes relatifs à la société délégataire et au service délégué qui donnent lieu à reddition dans les comptes de la Communauté urbaine de Lyon.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'exercice 2011 :

		Référence contractuelle Valeur 2011	2009	2010	2011	Variation 2010-2011	
						En %	Tendance
activité	trafic payant (millions de véhicules)	Non contractuel	16,48	17,21	17,59	+ 2,2	↗
	gros entretien et renouvellement (M€)	2,0	0,79	6,44	1,19	- 40,5	↘
qualité de service	attente moyenne au péage	10,8 s	Non mesuré	14,7 s	14,3 s	- 2,7	↘
	délai moyen d'intervention	5,88 min	4,41 min	4,50 min	4,53 min	+ 0,6	→
	nombre d'heures de balisages	45 h	14,33 h	9,16 h	5,50 h	- 40,0	↘
	taux de fraude	0,550 %	0,49 %	0,379 %	0,353 %	- 6,9	↘
finances (service délégué) (en M€)	recettes de péages	Non contractuel	26,1	28,4	32,0	+ 12,4	↗
	charges en reddition (hors frais de balisage)	5,90	5,65	6,06	6,02	- 0,7	→
finances (société dédiée) (en M€)	rémunération forfaitaire	1,60	1,54	1,60	1,64	+ 2,8	↗
	rémunération variable	Non contractuel	0,04	0,43	0,75	+ 74,4	↗
	résultat net	Non contractuel	0,39	0,35	0,33	- 5,0	↘

Le trafic poursuit sa hausse entamée en 2010 en forte hausse malgré l'augmentation tarifaire intervenue le 1er août 2010. La hausse des recettes de péage est due à l'effet conjugué de ces 2 hausses, l'année 2011 étant la 1ère année de pleine application de la hausse tarifaire.

Les charges du service délégué sont en légère diminution de 0,7 % et inférieures de 9,7 % à la valeur contractuelle. Cette baisse est due à une diminution de la masse salariale par un moindre recours à l'intérim.

La qualité de service est toujours satisfaisante. Trois indicateurs sont en dessous de la référence contractuelle. L'attente moyenne au péage reste supérieure à la référence mais est en amélioration.

Le montant de 1,19 M€ de gros entretien et renouvellement (GER) correspond aux opérations remises en cours d'année. L'écart de 40,5 % avec la référence contractuelle correspond à une économie réalisée par rapport au coût prévisionnel sur laquelle il est intéressé.

La rémunération variable, qui représente l'intéressement du délégataire, est en forte hausse grâce à la forte économie réalisée sur le GER et les charges d'exploitation. Le résultat net reste excédentaire mais diminue néanmoins.

Le rapport du délégataire a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL le 16 octobre 2012. Il appartient donc au Conseil de communauté de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 16 octobre 2012 comme ci-après annexé ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2011 produit par la société Openly au titre du contrat de régie intéressée sur l'activité de gestion du boulevard périphérique nord de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 novembre 2012.